



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/93
31 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent-quarante-neuvième session
Genève, 10-13 novembre 2009
Point 4.2.21 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Considération des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de rectificatif 1 au supplément 10 au Règlement No 98
(Projecteurs de véhicule automobile équipés de sources lumineuses à décharge)

Communication du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse */

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) à sa soixante-et-unième session. Il a été établi sur la base du document GRE-61-21, comme reproduit à l'annexe VIII du rapport. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1) (ECE/TRANS/WP.29/GRE/61, para. 44).

*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

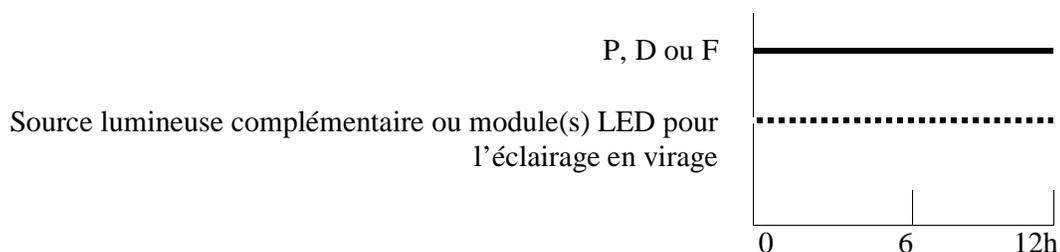
Annexe 4 - Appendice, modifier comme suit:

"...

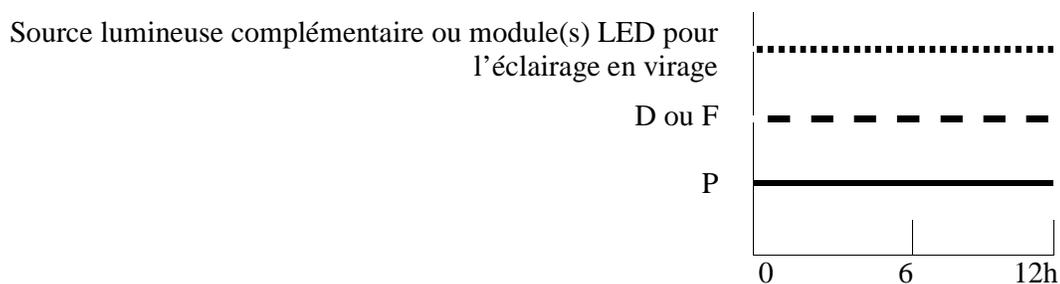
- Abréviations: P: Feu de croisement
 D: Feu de route ($D_1 + D_2 =$ deux feux de route)
 F: Feu de brouillard avant
- — — — Cycle feux éteints pendant quinze minutes et allumés pendant cinq minutes
 Cycle feux éteints pendant neuf minutes et allumés pendant une minute
 — • — • • Cycle feux allumés pendant quinze minutes et éteints pendant cinq minutes

Les projecteurs groupés et les feux de brouillard avant ainsi que les symboles de marquage additionnel sont cités à titre d'exemple et ne sont pas exhaustifs.

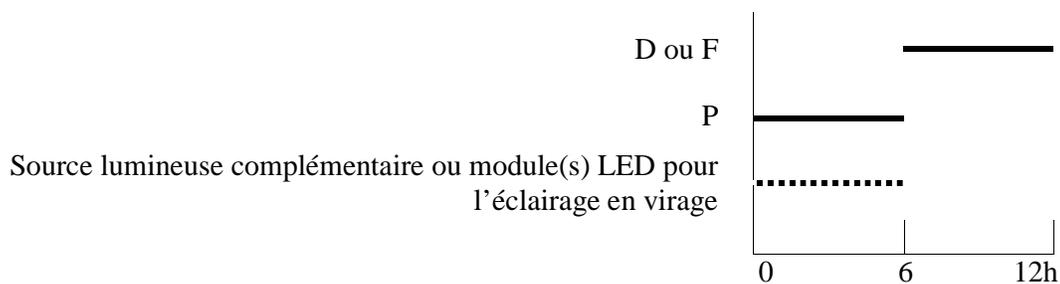
1. P, D ou F (DC, DR ou B)



2. P+F (DC B) ou P+D (DCR)



3. P+F (DC B/) ou DC/B ou P+D (DC/R)



4. P+D (DCR) avec la même source lumineuse

Source lumineuse complémentaire ou module(s) LED pour l'éclairage en virage

